

RAPPORT MORAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 23 et 24 juin 2021 – BRON

Mesdames, Messieurs, Cher-e-s Président-e-s,

Cette année 2020 si particulière, inédite, imprévisible a bouleversé nos vies, nos quotidiens, nos modes de fonctionnement et nos organisations.

Particulière, la formule est désormais consacrée. Aussi, il est difficile de poser un regard apaisé sur l'année écoulée.

À année particulière, circonstances particulières, il est vrai que cette année ne ressemble à aucune autre.

Et en même temps, en regardant les choses factuellement, en lisant nos rapports d'activités, je réalise que notre année a été marquée par des adaptations constantes, des changements dans notre organisation, des annulations ou des reports de manifestations. Nous avons proposé des activités sous de nouvelles formes, nous nous sommes rassemblés, parfois masqués, souvent en visioconférence.

Nous avons imaginé, grandi ! Et cela grâce à l'engagement de nos associations et de nos bénévoles qui portent le projet de notre mouvement.

Année particulière, marquée aussi par le changement de présidence lors de notre 52e congrès à Beaune, le 21 octobre dernier, avec la fin du mandat de Joëlle GAU après 14 années de présidence.

Cette nouvelle présidence a été complexe et compliquée avec deux confinements, des « couvre-feux » différents selon les territoires, des limitations dans les déplacements, des mesures gouvernementales à adapter au fil de l'eau avec notamment le report de notre 53e assemblée générale initialement programmée les 7 et 8 avril à Sainte-Foy lès Lyon, mais aussi la fermeture du Domaine de la Chesnaye, l'annulation de séjours en unités d'accueil...

Ce rapport moral permet de faire un point sur les missions exercées en référence aux valeurs de notre mouvement. Le précédent rapport moral ayant été présenté le 20 octobre, le présent rapport couvre exceptionnellement la période d'octobre 2020 à avril 2021.



Relations avec l'administration de nos ministères : Transition Écologique, Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, et de la Mer

Plusieurs échanges ont eu lieu avec M. Jacques Clément, directeur des ressources humaines de nos ministères, et ses services, notamment la direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, avec Mme Isabelle Palud-Gouesclou, M. Raphaël Dufau et Mme Nathalie Degryse.

L'action de notre association est reconnue par les services de l'administration centrale. Ils nous assurent au quotidien de leur soutien et de leur attachement à notre mouvement.

Un soutien financier avec une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 45 000 € a été attribuée à la FNASCE, au titre de l'année 2020 afin de faire face aux pertes financières générées par la crise sanitaire.

La subvention ministérielle 2021

Le 24 février dernier, Monsieur Jacques Clément a notifié, à la FNASCE, le montant de la subvention de fonctionnement 2021, qui s'élève à 677 000 €, montant maintenu au même niveau qu'en 2020, malgré les

baisses d'effectifs et le transfert de près de 1200 agents vers les secrétariats généraux communs départementaux.

Ainsi, nos ministères affichent la volonté de conforter leur engagement financier pour aider notre mouvement à surmonter cette crise qui affecte toutes les activités nationales, régionales et locales.

Il s'agit sans aucun doute d'un signal fort de la part de nos ministères et aussi d'un témoignage de reconnaissance de notre fédération en tant que partenaire social.

Soutien et aides exceptionnelles de la FNASCE aux ASCE et URASCE

Pertes financières des ASCE et URASCE générées par la crise sanitaire :

En novembre dernier, la FNASCE a sollicité les ASCE et les URASCE afin d'avoir connaissance des pertes financières générées par la crise sanitaire entre le 17 mars et le 1er novembre 2020.

Un groupe de travail interne au comité directeur fédéral a été constitué afin d'analyser l'ensemble des demandes liées au fonctionnement courant (locations, manifestations, salaires...) et à la gestion des unités d'accueil (annulations et reports de séjours), de proposer des critères de réaffectations des sommes pouvant être réattribuées, à savoir :

- la subvention exceptionnelle du ministère de 45 000 €
- la participation de la FNASCE d'un montant de plus de 50 000 € répartis d'une part sur la réserve "provision action sociale 2020" à hauteur de 26 223 €, et d'autre part sur les fonds propres de la FNASCE à hauteur de 23 873 €
- ainsi qu'une dotation exceptionnelle de notre partenaire la GMF de 3 530 €.

Le montant total de ces aides s'élève à 98 626 €. Il a été réparti pour le fonctionnement à 30%, soit 16 165€ et pour les unités d'accueil à 70 %, soit 82 461 €.

La répartition par ASCE a été calculée sur le pourcentage éligible par poste (fonctionnement et UA) par rapport à la totalité des demandes éligibles des ASCE.

Congrès – Assemblée générale 2020 à Beaune :

Le remboursement des dépenses liées à la non participation des congressistes inscrits à l'AG 2020 à Beaune, pour un montant de 65 121 €, correspondant au solde positif du bilan financier de la manifestation.

Un complément d'aides a été versé par la FNASCE, sur ses fonds propres, pour un montant de 2 794 €.

Chaque ASCE a été destinataire d'une fiche individuelle indiquant le récapitulatif des remboursements effectués pour le congrès et des aides attribuées en fonction des incidences sur les pertes ou manques à gagner sur les postes de fonctionnement et des unités d'accueil.

Les virements ont été effectués à partir du 14 avril dernier.

Conventions avec les établissements publics

Voies navigables de France VNF

La nouvelle convention a été signée le 17 décembre 2020 pour une durée de 4 ans, couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023

Office Français de la Biodiversité OFB

Les négociations interrompues en raison de la crise sanitaire ont repris en février dernier.

Le projet de convention est en phase finale et devrait être signé très prochainement.

Conventions de mise à disposition des unités d'accueil – biens « État »

Dans le cadre de la régularisation de la situation administrative et juridique des unités d'accueil « État », les services de la DRH et de la DAFI (action foncière et immobilière) ont élaboré avec la collaboration de la FNASCE un modèle de convention de mise à disposition des UA.

Malgré sa diffusion en novembre 2019, force a été de constater que seulement 5 % de ces conventions avec les DIRM étaient signées un an après. En conséquence, nous avons sollicité M.Clément et ses services afin que les différents services de la Direction des Affaires Maritimes soient relancés.

Après plusieurs interventions et des contacts pris avec les directeurs régionaux, la situation devrait être régularisée avant la saison estivale.

Ministère de l'Intérieur – Secrétariat Général Commun Départemental SGCD

Notre rencontre avec le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur programmée en mars 2020 n'ayant pu se tenir en raison de la crise sanitaire, nous avons sollicité à plusieurs reprises un nouveau rendez-vous.

Compte-tenu de la mise en place des SGCD au 1er janvier 2021 (initialement prévu au 1er juillet 2020), du transfert de près de 1200 agents, des conséquences sur l'organisation des ASCE (comité directeur, convention...), le comité directeur fédéral a mis en place d'un groupe de travail interne. Ce groupe de travail a pour objectif d'aider et d'accompagner les ASCE dans les démarches auprès des services

Deux documents ont été élaborés :

- « La démarche vers les SGC ou Préfectures » ayant pour objectif d'aider les ASCE dans leurs démarches auprès des SGC ou des Préfectures selon les départements
- « Fil rouge » : document interne au groupe de travail pour récapituler le contexte, les différents échanges et les suites à donner.
- Un questionnaire sous limesurvey intitulé "FNASCE - Mise en place des SGC - quels impacts pour notre mouvement ?" a été transmis aux présidents d'ASCE afin de connaître les conséquences prises de cette nouvelle organisation de service et élaborer un diagnostic de situation exhaustif.

Ministère de l'Intérieur : chantier RH « action sociale » et arbre de Noël

Dans le cadre du comité de pilotage de la convergence dans l'administration territoriale de l'État du 23 mars dernier, le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur a fait état d'un chantier RH « action sociale », et notamment des actions menées au titre de l'arbre de Noël, proposant une manifestation unique dès 2021.

La FNASCE a saisi, le 23 avril dernier, Mme Piette, secrétaire générale de nos ministères proposant le statu-quo pour l'organisation de l'édition 2021 et l'ouverture d'un réel chantier RH « arbre de Noël » prenant en compte le savoir-faire des ASCE, les actions déjà en place au sein de nos structures, et en intégrant les services régionaux : DREAL, DIRM, DIR...

Partenaires sociaux

Comité Central d'Action Sociale - CCAS :

À l'issue des élections du nouveau comité directeur fédéral, les représentants au sein du CCAS sont : Michèle Jossier et Stéphane Vachet (suppléant)

Suite au départ en retraite de l'ancien président Christian Mathis, Franck Robert a été élu président du CCAS.

Nous avons participé à 4 séances plénières et à 2 réunions de la commission n°1 « Animation »
Bruna Chanel-Olive a participé aux réunions de la commission n°3 « Budget » en qualité d'expert

Comité de Gestion des Centre des Vacances - CGCV :

Comme la FNASCE, le CGCV a été très impacté par la crise sanitaire et a dû gérer des annulations de séjours pour les enfants de nos ministères.

Comité pour l'Action Sociale du CEREMA – COPAS :

Bruna Chanel-Olive a représenté la FNASCE lors des réunions plénières.

Partenaires financiers

Les contrats de partenariats étant arrivés à échéance fin 2020, des négociations ont permis de les renouveler pour une période d'un an.

Pour nos deux partenaires GMF et BFM, il est convenu de mettre en place une nouvelle organisation dans le déploiement de nos conventions avec un partenariat plus participatif.

Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, GMF

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 11 mars dernier.

Le montant de la subvention est maintenu avec une nouvelle répartition des sommes allouées selon les activités.

Banque Fédérale Mutualiste BFM

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 29 mars dernier.

La BFM, ayant subi également la crise sanitaire avec des pertes de clients, a dû baisser le montant de la subvention.

Gestion des agents mis à disposition, MAD de la FNASCE

- Conformément aux termes des négociations avec l'administration centrale relatives à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs CPO 2019-2022, tous les postes de MAD devant faire l'objet d'une restitution ont été rendus.
- Depuis octobre 2020, trois postes sont devenus vacants suite à des départs en retraite dans des ASCE. Les recrutements sont en cours et les affectations sont programmées entre septembre et novembre 2021
- L'avenant à la convention du 5 juin 2019 relative à la gestion des agents mis à disposition de la FNASCE intégrant les nouvelles dispositions liées au télétravail a été signé par la FNASCE le 12 février dernier. A la date de rédaction de ce rapport moral, les MAD basés au bureau de Paris restent toujours en attente d'affectation d'un ordinateur portable, prévue dans les dispositions du télétravail.
- L'actualisation des fiches de poste se poursuit en coordination avec les présidents des ASCE concernés. Les dossiers individuels des MAD ont été actualisés par Anaïs DUPAS, la cheffe du bureau administratif.

- À notre demande, une nouvelle organisation avec les services de la DRH en charge du suivi de l'ensemble des MAD est en cours. En effet, suite à des réorganisations internes importantes, dans ces services, rendues complexes avec la crise sanitaire, des retards conséquents dans la gestion individuelle des dossiers « agents » ont eu des conséquences sur leur changement d'échelon, leurs remboursements de frais...

Projet de nouveaux statuts et règlement intérieur

Le projet des nouveaux statuts et du règlement intérieur devait être présenté à l'approbation des ASCE lors de la précédente assemblée générale de Beaune. Faute de quorum, l'assemblée générale extraordinaire n'a pu se réunir.

La commission statutaire « Fonctionnement Prospectives Conseils » FPC s'est de nouveau réunie et a mis à profit ce délai supplémentaire afin d'adapter les statuts et le règlement intérieur à de nouvelles dispositions notamment le recours possible à une assemblée générale ordinaire en visioconférence et le vote numérique sécurisé.

Oscar et Angela

Pascal Renat et Olivier Santaoloria ont poursuivi leurs travaux de réécriture de nos logiciels Oscar et Angela. Oscar dépendant d'Angela ils se sont concentrés sur Angela, le logiciel est bien avancé quelques petits détails restent encore à régler.

Mise en place d'un groupe de travail relatif au « Règlement Général sur la Protection des Données » RGPD

Tout notre mouvement est impacté par cette législation qui impose une information complète et précise sur l'utilisation des données transmises par nos adhérents, lors de l'établissement de leur bulletin d'adhésion, leur inscription à toute manifestation.

Les modalités de fourniture et de présentation de cette information doivent être adaptées au contexte de son utilisation, en toute connaissance et transparence, permettant ainsi aux personnes concernées :

- de connaître la raison de la collecte des différentes données les concernant ;
- de comprendre le traitement qui sera fait de leurs données ;
- d'assurer la maîtrise de leurs données, en facilitant l'exercice de leurs droits.

Pour les responsables de traitement, elle contribue à un traitement loyal des données et permet d'instaurer une relation de confiance avec les personnes concernées.

Un groupe de travail vient d'être désigné afin d'étudier ce sujet et proposer notamment un modèle commun de bulletin d'adhésion.

Enquête dans le cadre de l'attribution des séjours d'été en unité d'accueil

Dans le cadre des indicateurs de suivi de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022, le pôle action sociale du ministère souhaite connaître la typologie des familles bénéficiant de séjours dans les unités d'accueil.

Après l'envoi d'une information à destination des présidents d'ASCE et d'URASCE, et des gestionnaires d'UA, une enquête a été transmise aux bénéficiaires de séjours d'été, sous la forme d'un questionnaire sous limesurvey.

Le questionnaire anonyme porte sur la catégorie professionnelle, le revenu fiscal de référence et le nombre de parts de chaque bénéficiaire.

Les résultats de cette enquête vous seront communiqués au cours de cette assemblée générale lors de l'intervention du secteur entraide.



Pour conclure le présent rapport moral, je terminerai en adressant mes remerciements à :

- toute l'équipe qui m'entoure : les membres du comité directeur fédéral, les agents mis à disposition du bureau de Paris et de Nice pour leur implication, leur responsabilité et leur disponibilité
- aux responsables des ASCE et des URASCE, aux responsables d'activités, à nos bénévoles pour leur engagement et leur dynamisme
- aux services de l'administration centrale pour leur soutien et leur attachement à notre mouvement
- à nos partenaires pour leur accompagnement

C'est grâce à votre engagement, votre soutien que nous œuvrons toutes et tous avec le même objectif, celui de regarder l'avenir de notre mouvement avec confiance et optimisme pour poursuivre son rayonnement et son développement.

« Un gagnant est un rêveur qui n'abandonne jamais » Nelson Mandela

FNASCE couleur PASSION

Merci pour votre attention

Le 12 mai 2021

Michèle JOSSIER
Présidente de la FNASCE